

**COMMUNE  
DE  
FOLKLING**



**Révision du Plan d'Occupation des  
Sols en**

# **PLAN LOCAL D'URBANISME**

**- 2 -**

**PROJET D'AMENAGEMENT ET  
DE DEVELOPPEMENT DURABLE**



  
**l'AdT**  
l'Atelier des Territoires  
BUREAU D'ETUDES  
57000 METZ  
Tél : 03 87 63 02 00

**Approbation de la révision par D.C.M. du 15/06/10**

## DEFINITION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le P.A.D.D. est un document intégré dans les plans locaux d'urbanisme conformément à la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.) du 13 décembre 2000 et suivant les dispositions de la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003.

**Le P.A.D.D. présente le projet communal et définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour la commune.** Il traduit donc la politique municipale pour l'aménagement et l'urbanisme de FOLKLING-GAUBIVING. À ce titre, **le P.A.D.D. a fait l'objet d'un débat en Conseil municipal le 20 janvier 2009.**

La politique communale se décline ainsi en « grandes orientations », desquelles découleront des objectifs, puis des moyens à mettre en œuvre au travers du P.L.U..

**Le P.A.D.D. réfère également à la notion de « développement durable ».** Ce principe est issu du sommet de Rio de Juin 1992 et a été depuis largement retranscrit en droit français (loi Pasqua sur l'aménagement du territoire, loi Voynet, loi Chevènement et enfin loi SRU).

Le principe fondamental du développement durable est de satisfaire les besoins des populations actuelles, sans obérer ceux des générations futures, que cela soit au niveau du développement économique, du social, de la santé publique (principe de précaution ...), et de l'environnement urbain et naturel. **Le Plan Local d'Urbanisme est, au niveau local, un instrument transversal permettant d'agir sur plusieurs de ces thèmes.**

Le P.A.D.D. devra traduire les orientations politiques d'aménagement et de développement, ainsi que les projets prévus, dans le Plan Local d'Urbanisme.

## RAPPEL DES MOTIVATIONS AYANT CONDUIT LA COMMUNE À RÉVISER LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan d'Occupation des Sols de la commune de FOLKLING-GAUBIVING, prescrit le 26 Novembre 1973 a été approuvé le 18 Avril 1988. Depuis, le document a subi trois modifications (en Mars 1992, Janvier 1993 et 1999) et deux mises à jour.

Dans un souci de mieux appréhender et maîtriser l'avenir de son territoire, la commune a décidé de procéder à la révision de son document d'urbanisme.

Par une première délibération en date du 20 Août 1999, puis une seconde du 19 décembre 2001, le conseil municipal de FOLKLING-GAUBIVING A prescrit la mise en révision de son P.O.S. sous forme de Plan Local d'Urbanisme en application de la loi S.R.U..

Les objectifs de cette révision sont les suivants :

- Développer et améliorer l'offre en matière de logements et de terrains à bâtir,
- Considérer l'évolution économique de la commune,
- Actualiser le document d'urbanisme,
- Améliorer le cadre de vie et préserver l'environnement et le patrimoine communal (naturel et urbain).

Ces motivations s'accompagnent de la prise en compte :

- des caractéristiques architecturales et urbaines de Folkling et de Gaubiving,
- des dimensions paysagère et environnementale, notamment au regard de la Loi du 8 Janvier 1993,
- des problèmes de circulation engendrés par les traversées des secteurs urbains de la R.D. 31c, de la R.D. 30 et de la R.D. 30c.

## LES GRANDES ORIENTATIONS COMMUNALES ET LEUR CONCRETISATION DANS LE P.L.U.

Les objectifs et les moyens prévus dans le cadre du P.L.U.

Sur la base de l'étude diagnostique de la commune de FOLKLING-GAUBIVING, il apparaît que l'objectif central de la politique communale, au travers du P.L.U., est **de dynamiser sa démographie en lui offrant un cadre de vie de qualité et des possibilités variées d'installation et de logements, en développant sur le ban communal un tissu d'activités économiques peu nuisantes pour la population et l'environnement.**

La commune a alors défini trois orientations majeures en matière d'urbanisation et d'aménagement de son territoire. Pour chaque orientation, un diagnostic succinct est établi, des objectifs sont définis et des moyens de les réaliser, au travers du P.L.U. sont prévus.

Ces 3 orientations intimement liées sont :

- permettre l'accueil d'une nouvelle population et assurer le maintien de la population locale,
- assurer l'accueil et le maintien des activités économiques,
- protéger et valoriser l'environnement naturel et urbain.

Ces grandes orientations sont déclinées dans les tableaux suivants sous forme d'objectifs et de moyens. Cette démarche permet d'orienter l'élaboration du P.L.U.

## ❶ Permettre l'accueil d'une nouvelle population et assurer le maintien de la population locale.

L'évolution démographique de FOLKLING-GAUBIVING est en constante progression depuis près de 40 ans malgré la crise du bassin houiller. Toutefois, un léger ralentissement de croissance est observé. Le recensement général de 2006 présente une population municipale (= sans double compte) de 1384 habitants. La population sans double compte recensée en 1999 était de 1390 habitants.

Ce ralentissement s'explique par un solde migratoire négatif et un vieillissement de la population. Ce phénomène est également lié aux difficultés rencontrées pour répondre correctement à la demande en logements et en terrains à bâtir et aux faiblesses d'offres en matière d'emploi sur la commune (certains ménages actifs migrent vers des lieux plus attractifs en termes d'emplois).

L'amélioration du cadre de vie des habitants permettrait également de favoriser l'attractivité de la commune.

OBJECTIFS	MOYENS
<ul style="list-style-type: none"><li>• Dégager de nouvelles possibilités d'urbanisation pour l'habitat, avec une offre diversifiée en logements (mixité)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ ouvrir de nouvelles zones d'urbanisation future (AU) avec un souci de qualité dans leurs rapports au tissu urbain existant,</li><li>➤ répondre aux demandes à court terme comme à long terme : échelonnement des ouvertures à l'urbanisation,</li><li>➤ permettre la construction de logements de types diversifiés (pavillons, petits collectifs en accession ou en locatif...) dans le règlement du P.L.U et prévoir des terrains réservés à l'accession à la propriété sur les plans de zonage.</li><li>➤ permettre le développement urbain de FOLKLING et de GAUBIVING en évitant au mieux l'étalement urbain.</li></ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le cadre de vie des habitants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ prévoir des aménagements d'espaces publics : aires de jeux (piste cyclable reliant le village au hameau...),</li> <li>➤ favoriser l'accueil (puis le maintien) de services et commerces de proximité de première nécessité,</li> <li>➤ sécuriser les déplacements de la population (piétons, cyclistes, automobilistes) : prévoir des aménagements de voirie (abris bus à GAUBIVING, barrières de sécurité...), aménager les carrefours sensibles (celui de GAUBIVING en provenance de la voie rapide au droit de la chapelle) et les entrées de ville, et donc prévoir des emplacements à réserver si besoin est ,</li> <li>➤ développer des emplacements de stationnement (autour de l'église, à proximité du secteur de la Chapelle...),</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner l'évolution démographique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ favoriser l'action sociale au travers de la création d'une crèche, d'une maison de vie pour les personnes âgées en difficulté...,</li> <li>➤ développer l'offre de services publics,</li> <li>➤ adapter le P.L.U. aux projets municipaux de renforcement de l'offre d'équipements de loisirs et de sports sur le territoire communal : piste cyclable, zone de loisirs et de détente autour du gymnase et de la salle des fêtes.</li> </ul>

## ② Assurer l'accueil et le maintien des activités économiques.

Malgré la présence sur le ban communal de FOLKLING-GAUBIVING de quelques activités du Technopôle de Forbach Sud, la commune ne semble pas emprise à un dynamisme économique fort. Les activités commerciales sur la commune ont quasiment disparu. Seules les activités agricoles semblent se maintenir. L'horizon à 10-15 ans laisse présager une situation identique, voire pire si la commune se positionne dans une perspective de croissance démographique (les commerces de proximité se feront de plus en plus indispensables) et si des actions ne sont pas engagées d'ici là et si le P.L.U. ne donne pas les moyens de concrétiser ces actions.

OBJECTIFS	MOYENS
• Accueillir de nouvelles activités et diversifier le tissu économique dans le respect de la population existant à proximité et de l'environnement.	➤ permettre, dans le règlement et dans le zonage, l'accueil d'activités peu nuisantes pour la population résidente (activités commerciales et/ou artisanales).
• Assurer le maintien et la qualité du tissu économique existant.	➤ permettre dans le P.L.U. les opérations d'extension des quelques activités existantes, y compris l'activité agricole, ➤ inscrire dans le P.L.U. des règles d'urbanisme et d'architecture propres à orienter les réhabilitations et les évolutions des activités existantes vers plus de qualité esthétique et urbaine, sans brider ou gêner leur volonté d'action.

### ③ Protéger et valoriser l'environnement naturel et urbain.

Le territoire communal de FOLKLING-GAUBIVING s'inscrit dans un environnement naturel très prononcé et très riche caractérisé par la présence de marais et zones humides, de ruisseaux, de forêts, de haies, de vergers et de richesses faunistiques et floristiques (existence d'une ZNIEFF sur le ban communal). Les terres agricoles sont prédominantes et elles contribuent à conforter le cachet rural du village et de son hameau.

Toutefois, cet équilibre, sans mesures de protection et de mise en valeur, reste fragile.

OBJECTIFS	MOYENS
<ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer le paysage urbain traditionnel et veiller à la qualité de l'urbanisation future</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ favoriser la qualité architecturale et urbaine des nouvelles constructions et opérations (lotissements....) en créant des orientations particulières d'aménagement.</li><li>➤ inscrire l'urbanisation future dans une démarche globale de développement durable. Un minimum de prérogatives devra être suivi : Approche Environnementale de l'Urbanisme, gestion de l'eau et des déchets...</li><li>➤ préserver la qualité architecturale et urbaine du patrimoine bâti ancien, en favorisant les travaux de réhabilitation,</li><li>➤ protéger les éléments de verdure qui intègrent la zone urbanisée dans son environnement naturel (vergers, jardins) et permettre leur entretien,</li><li>➤ assurer une bonne intégration paysagère de l'urbanisation future (plantations, implantation...).</li></ul>

<ul style="list-style-type: none"><li>• Protéger et valoriser l'environnement naturel</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ protéger les vergers et jardins intégrés dans le tissu urbain,</li><li>➤ protéger les boisements et les zones agricoles.</li></ul>
---	--

# Les orientations du P.A.D.D.

